



## Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

### Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur)

La politique nationale de l'alimentation, telle que définie dans le code rural et de la pêche maritime, a pour finalité d'assurer l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité, et en quantité suffisante, **pour tous**. Les conditions de production de cette alimentation doivent permettre, à la fois de favoriser l'emploi et la juste rémunération des producteurs, mais aussi de protéger l'environnement et de contribuer à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Pour relever ce défi, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a pour levier d'action, depuis 2014, le Programme National pour l'Alimentation (PNA). Ce programme s'inscrit dans le sens des recommandations internationales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La version 3 de ce programme, couvrant la période 2019-2023, a été présentée le 23 septembre dernier, conjointement au Programme National Nutrition Santé, porté par le ministère des Solidarités et de la Santé. Pour la première fois, ces deux programmes sont réunis dans un document unique, assurant la cohérence et la mise en action concertée : le Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN).

Le PNA aborde les différentes dimensions de l'alimentation qu'il s'agisse de santé et nutrition, mais surtout d'éducation, de justice sociale, d'aide alimentaire, d'ancrage territorial, de protection de l'environnement, et de lutte contre le gaspillage alimentaire. Les actions proposées s'adressent à des publics cibles divers tels que les collectivités, les professionnels de la chaîne alimentaire, les associations et les individus particuliers, adultes et enfants des différentes catégories sociales.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un 3 axes du PNA, et il concerne toute la nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée ou dégradée. En France, près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont jetées chaque année (soit 150 kg par personne et par an).

- Lutter contre le gaspillage alimentaire, c'est adopter un comportement éthique et responsable alors que de nombreuses personnes peinent à se nourrir.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, c'est protéger l'environnement en préservant les ressources naturelles.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, c'est retrouver du pouvoir d'achat pour les particuliers, mais aussi pour la restauration collective et, ainsi, l'aider à atteindre ses objectifs de montée en gamme des denrées permettant la production des repas (Loi Egalim du 30/09/2018).

En région, la DRAAF accompagne depuis plusieurs années des projets de lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment dans le cadre de la restauration collective (scolaire, hospitalière).

Parallèlement, la DRAAF intervient sur le champ de l'aide alimentaire au côté de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) en collaboration avec les associations de don alimentaire mais aussi, en accompagnement de projets visant à la mise à disposition de produits alimentaires de bonne qualité (fruits et légumes sous signe de qualité ou bio, par exemple) à des prix modiques, accessibles par des publics fragilisés. Ces projets sont menés en cohérence avec la lutte contre le gaspillage alimentaire : les invendus encore consommables peuvent être donnés, pour être directement consommés ou transformés (par exemple, plusieurs projets d'ateliers de transformation d'invendus sont en cours sur les Marchés d'Intérêt National (MIN) régionaux). Par ailleurs, des actions portent aussi sur la valorisation de produits agricoles bruts, mis au rebut pour non-conformité à des cahiers des charges de distribution (par exemple, des fruits mal-calibrés, des légumes « moches »), afin de pouvoir être distribués à des coûts moindres.

Les porteurs de projets régionaux sont nombreux, divers et parfois isolés. C'est pourquoi, la DRAAF a souhaité créer avec l'ADEME et la Région le Réseau régional de lutte contre les pertes et le gaspillage alimentaire afin de permettre la rencontre des acteurs, le travail collaboratif et la diffusion des projets et actions.